

# TROUBLES DE L'AUDITION CHEZ LES JEUNES

## Les bons réflexes pour dépister

**LES TROUBLES DE L'AUDITION PEUVENT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS IMPORTANTES SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ENFANT :** TROUBLES DU LANGAGE, DIFFICULTÉS SCOLAIRES, RÉPERCUSSIONS SUR L'INSERTION SOCIALE, ET MÊME RISQUE D'ACCIDENT, DU FAIT DE LA DÉFICIENCE DE LA FONCTION D'ALERTE. MAIS COMMENT LES REPÉRER ? ZOOM SUR LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES QUI DOIVENT VOUS ALERTER.

Dossier réalisé par Julie Audren-Etur



ous faites certainement surveiller la vue et les dents de vos enfants. Mais êtes-vous aussi attentif à la santé de leurs oreilles ? Un parent sur quatre n'a pas la certitude que son enfant a un bon niveau d'audition<sup>1</sup>. Pourtant, les troubles auditifs ne sont pas rares et peuvent se développer à n'importe quel âge. Chez les nouveau-nés, la déficience auditive est le déficit sensoriel le plus fréquent<sup>2</sup>. Un enfant sur 1 000 naît sourd profond<sup>2</sup>. En outre, de plus en plus d'enfants ou d'adolescents nés « entendants » développent des problèmes d'audition au cours de l'enfance à cause d'une infection (otites à répétition...), pour des raisons liées à des causes génétiques ou à cause de leur environnement sonore (utilisation prolongée des baladeurs, fréquentation des lieux de concerts et discothèques, transports en commun, loisirs bruyants...). Aujourd'hui, environ 10 % des moins de 25 ans présentent une perte auditive pathologique<sup>3</sup>.

## COMMENT RECONNAÎTRE LES SIGNES D'ALERTE ?

Pour le Dr Didier Bouccara, médecin ORL<sup>4</sup>, praticien hospitalier à la Pitié-Salpêtrière, ces troubles sont parfois difficiles à déceler, surtout chez les enfants malentendants dont l'atteinte sonore est légère ou modérée, car « ils ont tendance à mettre en place naturellement des systèmes de compensation comme la lecture sur les lèvres ». Il faut donc être particulièrement attentif aux signes d'alerte. « Un enfant de quelques mois qui ne réagit pas face aux jouets sonores ou à la voix de sa mère, qui ne parle pas du tout à l'âge d'1 à 2 ans, doit faire l'objet d'un test de l'audition », conseille le Dr Paul Zylberberg, président de l'association Audio Île-de-France, « tout comme un nourrisson, même s'il babille, qui a des otites à répétition. » Chez les enfants en âge scolaire, il faut prêter une attention particulière à ceux qui parlent mal ou qui connaissent subitement un fléchissement de leurs acquisitions. « Lorsqu'un enfant suit mal en classe ou qu'il a un problème de langage, il est



## Préserver le capital auditif de vos enfants

« Lorsqu'un son est trop fort ou émis trop longtemps, il peut abîmer ou détruire définitivement les cellules ciliées de notre oreille interne dont nous disposons en nombre limité et qui ne peuvent pas se régénérer, souligne le Dr Paul Zylberberg. Pour les protéger, contrôlez en permanence le niveau sonore de votre environnement, notamment des baladeurs de vos enfants, de la chaîne hi-fi et de l'autoradio. Sachez qu'un son de plus de 80 décibels (dB) met l'oreille de vos enfants en danger et qu'au-delà de 105 dB, il les expose à des dégâts irréversibles. Utilisez prioritairement les casques et les écouteurs fournis avec les appareils. Ils garantissent un volume sonore maximal de 100 dB.

Réduisez par ailleurs la durée d'exposition au bruit. Selon les recommandations de la Journée nationale de l'audition\*, les durées hebdomadaires d'écoute ne doivent pas dépasser 20 heures pour les baladeurs, 4 heures pour les baladeurs à volume maximal ou les bars musicaux et 2 heures pour les discothèques. Apprenez à vos enfants à mettre leurs oreilles au repos et à s'éloigner systématiquement des enceintes acoustiques (salle de concert, plein air...). N'hésitez pas à inciter les adolescents à porter des bouchons d'oreilles protecteurs en mousse dans les salles de concert ou en boîte de nuit en cas d'inconfort. »

\* Guide d'information : Nos oreilles, on y tient, Journée nationale de l'audition, [www.journee-audition.org/pdf/guide-jeunes.pdf](http://www.journee-audition.org/pdf/guide-jeunes.pdf), page 10.

important de consulter un ORL, et pas seulement l'orthophoniste », conseille Didier Bouccara. Les troubles du comportement (agressivité, terreurs nocturnes...) ne doivent pas être négligés. Chez les plus grands, et notamment les adolescents, les principaux signes d'alerte sont les acouphènes (bourdonnements, sifflements) ou l'intolé-

rance au bruit (hyperacousie). Il faut aussi prendre très au sérieux les pertes brutales d'audition. Quel que soit l'âge de votre enfant, « s'il n'entend plus, ou s'il entend comme dans du coton suite à un traumatisme auditif ou sans raison apparente, il faut consulter d'urgence un ORL en lui précisant qu'il s'agit d'un cas de surdité brusque.

## « Les acouphènes et l'hyperacousie : des pathologies invisibles »

**Dr Paul Zylberberg,**  
Président de  
l'association Audio  
Île-de-France  
et 1<sup>er</sup> vice-président  
de l'association  
Journée nationale  
de l'audition.



### Quel est le rôle de l'association Audio Île-de-France ?

Par ses actions, cette association laïque loi 1901 aide les personnes malentendantes qui s'expriment par la parole, à s'informer, se former, échanger, participer à la vie citoyenne, mener à bien leurs démarches administratives ou encore faire valoir leurs droits. Elle assure des permanences d'information et d'écoute dans plusieurs hôpitaux parisiens. Elle a par exemple favorisé l'installation d'une boucle magnétique à la mairie et dans la maison des associations du X<sup>e</sup> arrondissement de Paris et dans l'un des cinémas du quartier, pour permettre une meilleure audition des sons émis dans ces lieux. Elle participe aussi à la Journée nationale de l'audition qui se déroulera le 13 mars prochain.

### Pourquoi une Journée nationale de l'audition ?

Elle vise à informer le grand public sur les risques liés à l'audition, sur la prévention et sur les moyens de conserver une bonne hygiène auditive. Le thème principal de cette année est « Acouphènes et hyperacousie. Quelles solutions ? ». Nous ciblerons notamment les jeunes. La journée permettra de les sensibiliser aux risques qu'ils encourrent lorsqu'ils écoutent leurs baladeurs MP3 ou lors des concerts. Des dépistages seront par ailleurs proposés au grand public par des ORL et des audioprothésistes. L'an passé, 200 000 personnes en ont bénéficié lors de la journée.

**En savoir plus** /// Journée nationale de l'audition : [www.journee-audition.org](http://www.journee-audition.org)  
Association Audio Île-de-France -  
20 rue du Château-d'Eau 75010 Paris.

Ce phénomène est une urgence médicale qui nécessite une consultation dans les 24 heures », tient à préciser le Dr Paul Zylberberg.

## QUEL DÉPISTAGE ENVISAGER ?

Un arrêté du 23 avril 2012<sup>5</sup> prévoit de proposer systématiquement aux parents le dépistage précoce et gratuit de la surdité des nouveau-nés avant la sortie de la maternité. Les tests ne sont ni invasifs ni douloureux pour le bébé. N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant si vous n'en avez pas bénéficié. Le généraliste vous dirigera si besoin est vers un ORL. Ce dernier réalisera un bilan (audiogramme tonal, audiogramme vocal, éventuellement un examen d'impédancemétrie). Il évaluera le degré de l'éventuelle perte auditive (de la malentendance légère à la surdité profonde) et déclenchera au plus vite une prise en charge adaptée : traitement médicamenteux ou chirurgical, orientation vers un orthophoniste et/ou vers un audioprothésiste en cas d'appareillage auditif... La prise en charge doit être la plus précoce possible. Comme le rappelle la Société française de pédiatrie dans son guide pratique sur le dépistage des troubles de l'audition chez l'enfant<sup>2</sup>, cela « conditionne le pronostic, qu'il s'agisse de l'acquisition du langage et, à plus long terme, de l'intégration sociale ». ●

<sup>1</sup> Sondage Ipsos-CGI Business Consulting pour Audika, « Les risques de troubles de l'audition chez les jeunes enfants », février 2013.

<sup>2</sup> Guide pratique : Dépistage des troubles de l'audition chez l'enfant, Société française de pédiatrie, page 4, juin 2009. Disponible sur : [www.sfpediatricie.com/uploads/media/PDF\\_01.pdf](http://www.sfpediatricie.com/uploads/media/PDF_01.pdf).

<sup>3</sup> Inpes - 8<sup>es</sup> Journées de la Prévention, « Jeunes, musique et santé : comment prévenir les risques auditifs ? », les 5, 6 et 7 juin 2013, [www.journees-prevention.inpes.fr/session/programme/jeunes-musique-amplifiee-et-sante-et-Equilibres\\_la\\_Lettre\\_de\\_la\\_prevention\\_et\\_de\\_l\\_education\\_pour\\_la\\_sante\\_n\\_43\\_page\\_1](http://www.journees-prevention.inpes.fr/session/programme/jeunes-musique-amplifiee-et-sante-et-Equilibres_la_Lettre_de_la_prevention_et_de_l_education_pour_la_sante_n_43_page_1), [www.inpes.sante.fr/cfesbases/équilibre/pdf/Lettre43.pdf](http://www.inpes.sante.fr/cfesbases/équilibre/pdf/Lettre43.pdf).

<sup>4</sup> ORL : oto-rhino-laryngologiste.

<sup>5</sup> Arrêté du 23 avril 2012 relatif à l'organisation du dépistage de la surdité permanente néonatale, *Journal officiel*, 4 mai 2012, p. 7915. L'arrêté prévoit également la délivrance d'une information, le cas échéant, « sur les différents modes de communication existants, en particulier la Langue des signes française ».

## LEXIQUE

### ACOUPHÈNE :

sons désagréables tels que sifflements, bourdonnements, ou autres bruits gênants ou désagréables qui sont perçus dans les oreilles ou dans la tête en l'absence d'une source sonore.

### AUDIOMÉTRIE TONALE :

test auditif qui consiste à déterminer pour chaque oreille les seuils d'audition perçus à différentes fréquences.

### AUDIOMÉTRIE VERBALE :

test auditif qui consiste à déterminer le nombre de mots qu'une personne peut répéter, et donc entendre, à une amplitude donnée.

### DÉCIBELS (DB) :

unité utilisée pour préciser l'intensité d'un son.

### HYPERACOUSIE :

hypersensibilité désagréable aux sons avec une intolérance aux bruits forts.

### SURDITÉ DE PERCEPTION :

surdité qui résulte du dysfonctionnement de l'oreille interne ou du nerf auditif. Elle peut être d'origine génétique, infectieuse, toxique, tumorale, traumatique...

### SURDITÉ DE TRANSMISSION :

surdité d'ordre mécanique due à une lésion de l'oreille moyenne ou de l'oreille externe. Elle peut être due à des otites séreuses, un bouchon de cérumen, une lésion des osselets...

Sources du lexique :

• Guide pratique : Dépistage des troubles de l'audition chez l'enfant, Société française de pédiatrie, juin 2009.

Disponible sur : [www.sfpediatricie.com/uploads/media/PDF\\_01.pdf](http://www.sfpediatricie.com/uploads/media/PDF_01.pdf)

• Journée nationale de l'audition, « 100 questions/100 réponses » - [www.journee-audition.org/100-questions.htm](http://www.journee-audition.org/100-questions.htm)

• Association NeurOreille (Inserm/CHU de Montpellier), site Internet « Voyage au centre de l'Audition » : [www.cochlea.eu](http://www.cochlea.eu)

# 10 %

des moins de 25 ans  
présentent une perte  
auditive pathologique.

“ Il faut prêter une attention particulière à ceux qui parlent mal ou qui connaissent subitement un fléchissement de leurs acquisitions. »